

CERTIFICAT D’AFFICHAGE APPROBATION DU P.L.U.

Je soussigné, Christian DEROUSSIN, maire de la commune de LA BALME DE THUY certifie que :

Le lundi 8 juillet 2013, il a été procédé aux mesures de publicités suivantes :

- mention de la délibération d’approbation du PLU, publiée dans le « Dauphiné Libéré » ce jour ;
- affichage en mairie ainsi qu’aux panneaux d’affichages publics des hameaux de Charvex et Salignon, lundi 8 juillet 2013 pour une durée minimum de un mois de la délibération d’approbation du PLU.
- publication sur le site internet de la commune, le 8 juillet 2013 à l’adresse [http ://www.la-balme-de-thuy.fr](http://www.la-balme-de-thuy.fr), de l’ensemble du dossier de PLU approuvé.

FAIT A LA BALME DE THUY, Le 8 juillet 2013

Affiché aux panneaux publics communaux et site Internet de la commune.

Copies : Mr le Préfet de la Haute Savoie
D.D.T 15, rue H.Bordeaux Annecy

